

Le Rapide

De la Beauvillage
Municipalité de Saint-Gilles

Mardi, le 13 février 2024



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :

LE PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 641-24

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 403-10 – VISANT À INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ILOTS DE CHALEUR

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution numéro 2024-02-43 à sa séance ordinaire du 12^{ème} jour du mois de février 2024, du projet de règlement numéro 641-24 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 28^{ème} jour du mois de février 2024 à compter de 19 h 00, dans la salle du Conseil située au 1605, rue Principale, à Saint-Gilles, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro 641-24 est de modifier le plan d'urbanisme 403-10 visant à intégrer des dispositions concernant les îlots de chaleur, qu'il est nécessaire d'intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlots de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

QUE le projet de règlement numéro 641-24 répond aux obligations du Projet de Loi 67 datant de 2021;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Gilles, ce 13^e jour de février 2024

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Gilles